

FESTIVAL DU FILM... OU FESTIVAL DU « JE FAIS CE QUE JE VEUX » ?

Ce jeudi matin, à l'occasion de la projection d'un film du Festival du Film Francophone d'Angoulême (FFA) à destination de la population pénale, notre établissement avait visiblement adopté de nouvelles règles de sécurité...

Enfin, de nouvelles règles pour certains !



**LES AUTORISATIONS
NE SONT PAS EN RÈGLE ?**

*Pas grave,
le patron est là !*



**LES PROCÉDURES
DE CONTRÔLE ?**

Visiblement, elles deviennent beaucoup plus souples quand il faut recevoir du monde et soigner l'image de l'établissement.



Et pendant ce temps-là, les personnels, eux, doivent respecter les consignes, les notes de service et les procédures **à la lettre**.

FO JUSTICE POSE DONC UNE QUESTION SIMPLE :

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ S'APPLIQUENT-ELLES À TOUT LE MONDE ?



Nous n'avons absolument rien contre le Festival, ni contre l'organisation d'activités culturelles pour la population pénale.



Mais la sécurité d'un établissement pénitentiaire ne doit **jamais** devenir **secondaire** pour une opération de communication.



On peut vouloir faire briller l'établissement.



On peut vouloir montrer une belle image à l'extérieur.



Mais avant de donner des leçons aux personnels, encore faut-il commencer par être **exemplaire soi-même**.



**À LA MA D'ANGOULÊME,
LES RÈGLES NE DOIVENT PAS ÊTRE À LA CARTE !**

